

À TITRE DE RADIODIFFUSEUR
PUBLIC NATIONAL ET DE SOCIÉTÉ
D'ÉTAT, CBC | RADIO-CANADA REND
DES COMPTES AU PARLEMENT ET
AUX CANADIENS.

PAGES FINANCIÈRES



POUR CBC | RADIO-CANADA, L'ANNÉE 2005-2006 S'EST AVÉRÉE PRODUCTIVE ET STIMULANTE. PLUSIEURS TRANSACTIONS FINANCIÈRES MAJEURES ONT ÉTÉ CONCLUES CETTE ANNÉE, TOUT COMME ONT ÉTÉ RÉSOLUS CERTAINS ENJEUX IMPORTANTS.

PANORAMA DE L'ANNÉE

PARDI LES POINTS LES PLUS IMPORTANTS, EN JUIN 2005, LE CRTC A APPROUVÉ LA DEMANDE DE SIRIUS CANADA VISANT À OBTENIR UNE LICENCE POUR LA DIFFUSION AU CANADA D'UN SERVICE DE RADIO PAR SATELLITE OFFERT SUR ABONNEMENT. CBC | RADIO-CANADA S'EST ASSOCIÉE À DEUX RADIODIFFUSEURS D'ENVERGURE, SIRIUS SATELLITE RADIO INC. (ENTREPRISE AMÉRICAINE) ET STANDARD RADIO INC., POUR PERMETTRE AUX CANADIENS D'AVOIR ACCÈS PAR SATELLITE À UN CHOIX INÉGALÉ DE MUSIQUES, D'ÉMISSIONS DE SPORTS, D'INFORMATION, DE RADIO PARLÉE ET DE DIVERTISSEMENT. DANS L'ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU NORD, LES AUDITEURS SONT DÉSORMAIS EN MESURE D'APPRÉCIER SIX CHÂÎNES PRODUITES PAR CBC|RADIO-CANADA : *CBC RADIO ONE*, *CBC RADIO 3*, *PREMIÈRE PLUS*, *INFO PLUS* ET *BANDE À PART*, AINSI QU'UN FLORILÈGE DE LA PROGRAMMATION DE RADIO CANADA INTERNATIONAL SUR LA NOUVELLE CHÂÎNE MULTILINGUE, *RCI PLUS*.

Pendant le mois de février 2006, CBC | Radio-Canada a diffusé les **Jeux olympiques d'hiver de Turin** et des millions de Canadiens ont eu l'occasion grâce à elle de regarder ou d'écouter les grands moments de ces Jeux sur un nombre de plateformes plus important que jamais. Du point de vue financier, les Jeux ont produit d'excellents résultats, tel que prévu.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA A DE NOUVEAU RENOUVELÉ LE FINANCEMENT PONCTUEL DE 60 MILLIONS DE DOLLARS pour l'exercice 2005–2006. Ce financement ponctuel, que nous avons reçu pour les cinq dernières années, a permis à la Société de renforcer et de revitaliser d'autant la programmation radio et télévision des réseaux français et anglais, et de refléter la diversité croissante de la société canadienne. Parmi les émissions qui ont été produites et diffusées grâce à ce financement, mentionnons *Grande Ourse*, *Les Bougon – c'est aussi ça la vie!*, *Trudeau*, *China Rises*, *Lévesque*, *Cap Random*, et il a également permis de concevoir des émissions et des événements bilingues uniques comme *Point de rupture/Breaking Point*.

DISTRIBUTION DU FINANCEMENT PONCTUEL DE 60 MILLIONS DE DOLLARS DE 2005–2006



En novembre 2005, le **BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL A REMIS SON RAPPORT SUR L'EXAMEN SPÉCIAL** à CBC | Radio-Canada. En conclusion, le rapport indique que, pour la période couverte par l'examen et à l'exception de la question de l'évaluation du rendement et des rapports qui en découlent, les systèmes et pratiques de la Société étaient conçus et exploités de manière à garantir dans la mesure du possible la protection et le contrôle des actifs de la Société, la gestion économique et efficace de ses ressources, et l'efficacité de ses opérations. La totalité du rapport peut être consultée dans les sites *CBC.ca* ou *Radio-Canada.ca* (<http://CBC.Radio-Canada.ca/docs/auditor/index.shtml>).

Par ailleurs, le projet destiné à évaluer l'**EFFICACITÉ DES CONTRÔLES INTERNES DE CBC | RADIO-CANADA** s'est poursuivi. Ce projet a pour but de fournir aux membres de la haute direction des outils pour attester de l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers. Cette initiative va dans le sens de l'annonce faite récemment par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), selon laquelle celles-ci proposeront des modifications à la Norme multilatérale 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, qui doit être émise en 2006. Ces modifications permettraient d'étendre l'attestation du PDG et du CDF afin qu'elle couvre l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers. Le projet d'examen du cadre de contrôle interne englobe la documentation et l'évaluation du contrôle interne appliqué aux états financiers pour 19 processus financiers, ainsi que la documentation et l'évaluation des processus financiers et du contrôle interne appliqués aux états financiers touchés par un projet qui offrira une manière unique et intégrée de gérer les contrats et le contenu, les stocks d'émissions et les horaires, la gestion de la diffusion et des médias, la gestion des revenus, les ventes et le



marketing, les autopublicités et l'analyse du temps d'antenne pour CBC Television et la Télévision de Radio-Canada. La portée de la mise en œuvre de ce système comprend le remplacement de 45 systèmes existants par trois nouveaux systèmes : OnAir (pour la gestion de la diffusion), Livelink (pour les contrats) et RMS (pour la gestion des revenus). L'équipe du projet procède aussi à la documentation et à l'évaluation du contrôle général des Technologies de l'information (TI). Une équipe d'experts externes a appuyé l'équipe de CBC | Radio-Canada durant les différentes phases du projet. Le projet devrait être terminé d'ici mars 2007.

Dans le cadre du processus annuel de planification de gestion pour 2005–2006, les composantes médias et fonctionnelles ont recensé et classé les risques les plus importants associés à la réalisation de leurs objectifs opérationnels. On a utilisé des définitions et des critères d'évaluation normalisés pour prioriser les risques selon des cotes proportionnelles aux répercussions et à la probabilité des risques en question. En outre, des plans d'action ont été élaborés et des responsabilités ont été attribuées pour la gestion des risques clés. On a présenté au Conseil d'administration les risques les plus élevés et les plans d'action connexes. Parmi les risques les plus importants, mentionnons l'incertitude concernant les niveaux de financement gouvernemental futurs de CBC | Radio-Canada, l'évolution de la technologie de distribution, les enjeux en matière de programmation, l'érosion des parts d'auditoire et la diminution des revenus.

LE RÉGIME DE RETRAITE DE CBC | RADIO-CANADA EST EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE, et il affichait en fait, au 31 décembre 2005, un excédent important selon le principe de la continuité de l'exploitation. Toutefois, en vertu de la réglementation fédérale, si le régime de retraite d'une société fédérale (y compris les sociétés d'État) est en situation déficitaire selon les principes de la solvabilité ou de la continuité de l'exploitation, la société en question doit résorber ce déficit au moyen de cotisations additionnelles au régime. Comme environ 80 pour cent des régimes de retraite canadiens, au 31 décembre 2005 (date de l'évaluation), le Régime de retraite de CBC | Radio-Canada affichait un déficit selon le principe de la solvabilité. Ce déficit est causé principalement par la faiblesse historique des taux d'intérêt à long terme au moment de l'évaluation. Il est évalué à 89,1 millions de dollars. Selon la réglementation fédérale, les sociétés sont tenues de résorber les déficits, plus les intérêts, sur une période de cinq ans. Cependant, dans le cadre du budget fédéral déposé en mai 2006, on a proposé des mesures importantes destinées à aider temporairement des sociétés comme CBC | Radio-Canada en prolongeant, sous certaines conditions, la période requise pour établir des paiements de solvabilité. Une fois adoptées, ces mesures devraient permettre de réduire de moitié le montant à verser (estimé actuellement à 20,1 millions de dollars) pour l'année civile 2006. Pour l'exercice 2005–2006, le coût de la cotisation spéciale au Régime de retraite de CBC | Radio-Canada représentait 5,025 millions de dollars. La situation financière du Régime sera automatiquement réévaluée à la fin de l'année 2006, et si la situation à ce moment-là s'est améliorée à un point tel que le déficit est résorbé, les cotisations spéciales seront suspendues.

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE 2005–2006

ACTIF ET PASSIF

En 2005, la Société a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*. Cette adoption a entraîné un redressement de certains postes du bilan. On trouvera plus de renseignements à ce sujet dans les états financiers et dans la note 3.

Le niveau de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme a diminué par rapport à l'an dernier, principalement en raison de l'investissement de 7 millions de dollars dans Sirius Canada Inc., d'une diminution des sommes en espèces à payer pour les droits olympiques (34 millions de dollars versés en 2004–2005, contre 10 millions en 2005–2006), d'un paiement de 20 millions de dollars pour des coûts résultants de l'évaluation des emplois, et d'une somme de 9 millions de dollars pour le coût des désaffiliations.

L'augmentation du poste « Débiteurs » est attribuable à des factures en suspens pour les Jeux olympiques d'hiver de Turin qui ont eu lieu en février 2006.

Le poste « Stocks » a connu une augmentation en raison de la production d'émissions comme *Hockey : la fierté d'un peuple* qui sera diffusée à l'automne 2006 et *Street Cents* diffusée au printemps 2006.

Les placements à long terme ont diminué en raison du fait que la Société n'a pas investi dans des titres négociables venant à échéance dans plus de 12 mois à partir de la date du bilan.

L'augmentation du poste « Crédeurs et charges à payer » reflète la hausse des taxes municipales et une augmentation des charges à payer (ou factures en suspens) liée à l'acquisition de biens d'équipement pour la télévision haute définition.

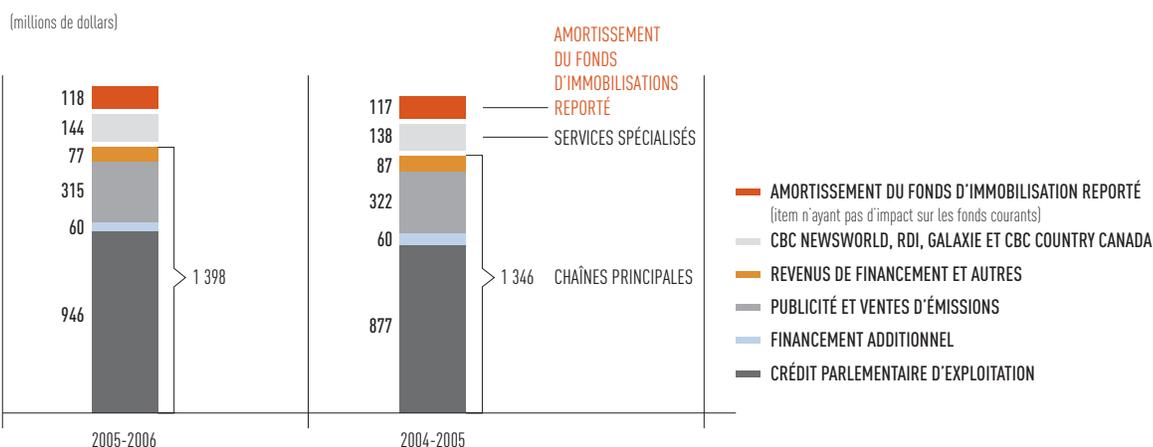
La hausse du poste « Passifs reliés au personnel (à long terme) » reflète les répercussions de l'application des règles à l'égard des avantages sociaux futurs. En vertu de ces règles, le passif relié au Régime de retraite et aux autres avantages sociaux futurs doit être calculé au moyen d'une méthode actuarielle.

REVENUS – 2005–2006

La légère baisse des revenus de publicité et des ventes d'émissions est attribuable à une perte de revenus importante à CBC Television pendant le lock-out de la Ligue nationale de hockey (LNH) et pendant l'interruption de travail qui a touché la Société à la fin de l'été et au début de l'automne 2005. Cette perte a été compensée par de la programmation de remplacement comme *Movie Night in Canada*. Les pertes de revenus publicitaires de CBC Television ont également été partiellement compensées par un accroissement des revenus générés par la performance remarquable de la programmation de la Télévision de Radio-Canada. Les revenus générés par les Jeux olympiques d'hiver de Turin ont aussi permis de contrebalancer les pertes. En dépit de tous ces événements, les revenus publicitaires ont atteint seulement 85 pour cent de la cible initiale établie pour les différentes composantes médias en 2005–2006.

La progression des revenus des services spécialisés est essentiellement attribuable à un plus grand nombre d'abonnés à CBC Newsworld, au Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI) et à Galaxie. Dans l'ensemble, les revenus des services spécialisés représentent 106 pour cent des cibles établies au début de l'exercice.

REVENUS ET FINANCEMENT D'EXPLOITATION DE CBC | RADIO-CANADA



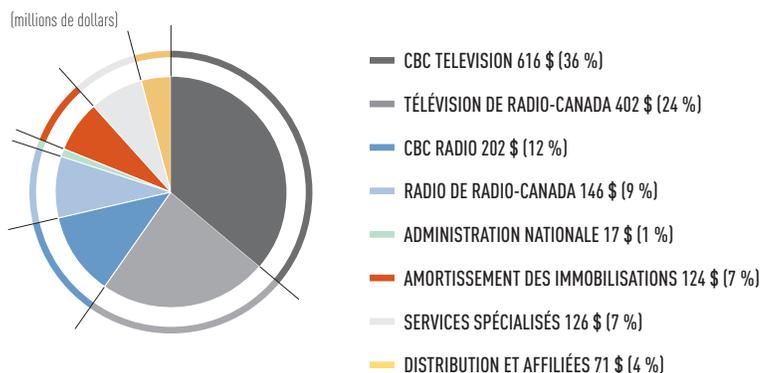
Les autres revenus, qui ont dépassé les attentes de 11 pour cent pour l'exercice 2005–2006, comprennent les revenus provenant des activités de diffuseur-hôte pendant les Championnats du monde de la FINA qui ont eu lieu à Montréal. La Télévision de Radio-Canada a également généré des revenus supplémentaires grâce à des ententes passées avec des producteurs indépendants, notamment les émissions *Véro* et *Le match des étoiles*. L'expiration du contrat visant à fournir de la programmation et des services à Newsworld International aux États-Unis a entraîné un fléchissement des autres revenus comparativement à l'année dernière.

DÉPENSES — 2005-2006

D'une année à l'autre, la réduction des dépenses reflète la baisse du coût des Jeux olympiques d'hiver de Turin par rapport à celui des Jeux olympiques d'été d'Athènes, ainsi que la réduction du niveau d'activité pendant le lock-out qui a touché les employés membres de la Guilde canadienne des médias (GCM). De surcroît, les dépenses comprenaient le coût de la diffusion de la Coupe du monde de hockey en 2004-2005. Les dépenses réelles des services de Télévision et de Radio représentent approximativement 95 pour cent des budgets établis au début de l'exercice.

L'augmentation des dépenses des services spécialisés découle d'investissements réalisés dans de nouvelles initiatives de programmation qui ont correspondu aux budgets établis pour 2005–2006.

DÉPENSES D'EXPLOITATION POUR 2005–2006* 1 704 MILLIONS DE DOLLARS



* Excluant la provision d'impôt sur les bénéfices et des grandes sociétés.

L'EXERCICE 2006–2007 ET LES EXERCICES SUBSÉQUENTS

En mai 2006, le gouvernement du Canada a inclus dans son Budget des dépenses principales déposé pour 2006–2007, un **financement ponctuel de 60 millions de dollars** pour la Société.

Aussi en mai 2006, **CBC | Radio-Canada et Corus Entertainment Inc.** ont conclu une entente qui permet à la Société d'acquérir 53 pour cent des parts de Corus dans **The Documentary Channel**. Avec les 29 pour cent que CBC | Radio-Canada détient déjà, la Société obtient ainsi une participation majoritaire et le contrôle de la chaîne. À la date où le présent rapport a été produit, l'entente devait être approuvée par le CRTC.

En 2006–2007, le processus de gestion des risques sera amélioré de façon à inclure une présentation détaillée des principaux risques, des plans d'action et des stratégies d'atténuation destinée au Comité de vérification du Conseil d'administration. De plus, il y aura une mise à jour des risques à chacune des réunions du Comité de vérification

dans l'année. Enfin, à compter de 2006–2007, la direction sera tenue, dans le cadre des plans de gestion, de faire rapport sur le succès de ses plans d'action pour ce qui est de la gestion des principaux risques recensés l'année précédente. CBC | Radio-Canada a adopté une approche à l'échelle de l'entreprise en matière de gestion des risques.

CBC | Radio-Canada exerce ses activités dans l'un des contextes de radiodiffusion les plus concurrentiels du monde, et malgré des pressions financières à la hausse, comme l'augmentation des coûts de production, les coûts de soins de santé sans cesse plus élevés, le vieillissement des biens de transmission et de production, nous continuons à présenter une programmation de grande qualité aux Canadiens. À l'avenir, il est de notre responsabilité de persévérer dans la promotion de nos priorités stratégiques et de continuer à offrir aux Canadiens la qualité et l'éventail de services auxquels ils sont en droit de s'attendre de la part de leur radiodiffuseur public.

Cela dit, il est certain que la Société a besoin au bout du compte d'un financement pluriannuel stable du gouvernement pour surmonter les nombreux défis avec lesquels elle est aux prises et pour remplir pleinement son mandat. Nous continuerons d'exprimer ce besoin au nom des Canadiens.

RÉSULTATS FINANCIERS IMPORTANTS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2006	2005	2004	2003	2002
	(MILLIONS DE DOLLARS)				
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL					
Crédits parlementaires	946	877	873	877	780
Financement ponctuel pour renforcer la programmation	60	60	60	60	60
REVENUS					
Publicité et ventes d'émissions	315	322	283	284	319
Autres revenus	63	73	79	73	82
Services spécialisés	144	138	132	123	118
DÉPENSES					
Coûts des services de télévision et de radio	1 367	1 383	1 330	1 198	1 151
Services spécialisés	126	121	116	117	104

RATIOS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2006	2005	2004	2003	2002
RATIOS DE LIQUIDITÉ					
Ratio de liquidité générale ¹	1,45	1,36	1,64	1,55	1,61
Ratio de liquidité relative ²	1,01	0,92	1,25	1,24	1,27

¹ Actif à court terme / passif à court terme

² (Actif à court terme-inventaire) / passif à court terme

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration de la Société. Les états financiers consolidés, qui comprennent des chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction, ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative des opérations et selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction de la Société tient des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour fournir des informations financières fiables et exactes en temps opportun. Ces contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficacité en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les activités sont menées de façon efficace et que les opérations sont conformes aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe au vérificateur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers consolidés annuels de la Société et en fait un compte rendu à la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration, qui comprend cinq personnes, dont aucune n'est membre de la direction, examine les états financiers ainsi que le rapport de la vérificatrice générale y afférent, et fait des recommandations au Conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités de vérification interne et rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et la vérificatrice générale pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant la vérification, la comptabilité et les rapports.

OTTAWA, CANADA
LE 7 JUIN 2006

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.



LA VICE-PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE.



À la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine

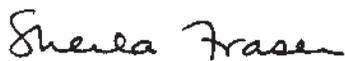
J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société Radio-Canada au 31 mars 2006 et les états consolidés des résultats et du fonds effectif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des entités à détenteurs de droits variables expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA.



SHEILA FRASER, FCA

OTTAWA, CANADA

LE 7 JUIN 2006

BILAN CONSOLIDÉ

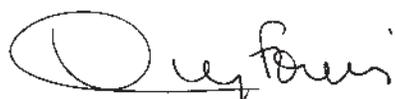
31 MARS

	2006	2005 (redressé, note 3)
(MILLIERS DE DOLLARS)		
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	20 487
Placements à court terme (NOTE 4)	93 658	82 794
Débiteurs	181 048	128 318
Stocks (NOTE 5)	145 584	124 951
Frais payés d'avance	56 795	56 300
Investissement net dans des contrats de location-vente (NOTE 6)	1 771	1 685
	478 856	414 535
Immobilisations corporelles (NOTE 7)	971 649	983 036
Créances à long terme (NOTE 8)	72 016	73 963
Investissement net dans des contrats de location-vente (NOTE 6)	65 551	66 929
Charges reportées	12 908	13 464
Placements à long terme (NOTE 9)	3 924	38 393
	1 604 904	1 590 320
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert de banque	2 556	-
Créditeurs et charges à payer	142 231	112 934
Passifs reliés au personnel (NOTE 10)	167 247	174 943
Dette obligataire, intérêts courus compris (NOTE 12)	17 766	17 462
	329 800	305 339
À LONG TERME		
Passifs reliés au personnel (NOTE 10)	298 230	230 606
Dette obligataire (NOTE 12)	342 348	349 216
Fonds d'immobilisations corporelles reporté (NOTE 13)	599 541	629 987
	1 240 119	1 209 809
FONDS EFFECTIF		
Fonds effectif	34 985	75 172
	1 604 904	1 590 320

Engagements et éventualités (NOTES 14 ET 15)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :
UN ADMINISTRATEUR.



UN ADMINISTRATEUR.



ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU FONDS EFFECTIF

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
REVENUS		
Publicité et ventes d'émissions	314 708	321 670
Services spécialisés (NOTE 16)	144 265	138 288
Autres revenus	62 598	73 049
Revenu de financement	14 737	13 699
	536 308	546 706
DÉPENSES		
Coûts des services de télévision et de radio	1 366 659	1 383 164
Services spécialisés (NOTE 16)	126 348	120 662
Transmission, distribution et collecte	63 023	63 748
Paiements aux stations privées	7 997	8 058
Administration nationale	16 542	16 525
Amortissement des immobilisations corporelles	123 841	122 675
	1 704 410	1 714 832
	(1 168 102)	(1 168 126)
PERTE D'EXPLOITATION AVANT FINANCEMENT PUBLIC ET IMPÔTS		
FINANCEMENT PUBLIC		
Crédit parlementaire d'exploitation (NOTE 17)	1 006 231	936 771
Amortissement du fonds d'immobilisations corporelles reporté (NOTE 13)	117 956	116 729
	1 124 187	1 053 500
	(43 915)	(114 626)
RÉSULTATS NETS AVANT IMPÔTS		
(Provision) recouvrement d'impôt sur les bénéfices et des grandes sociétés (NOTE 18)	(272)	974
	(44 187)	(113 652)
RÉSULTATS NETS DE L'EXERCICE		
SOLDE DU COMPTE DU FONDS EFFECTIF, DÉBUT DE L'EXERCICE	75 172	184 824
FINANCEMENT DU FONDS DE ROULEMENT (NOTE 17)	4 000	4 000
SOLDE DU COMPTE DU FONDS EFFECTIF, FIN DE L'EXERCICE	34 985	75 172

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2006	2005 (redressé, note 3)
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets de l'exercice	(44 187)	(113 652)
Éléments hors trésorerie :		
Perte (gain) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	434	(7 293)
Amortissement des immobilisations corporelles	123 841	122 675
Perte (gain) sur les placements dans les entités sous influence notable	7 109	(137)
Variation des créances à long terme	-	(4 224)
Amortissement des charges reportées	556	472
Amortissement du fonds d'immobilisations corporelles reporté	(117 956)	(116 729)
Variation des passifs reliés au personnel [court terme]	(384)	(1 628)
Variation des passifs reliés au personnel [long terme]	67 624	75 592
Variation nette des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (NOTE 19)	(61 860)	(27 704)
	(24 823)	(72 628)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Crédits parlementaires (NOTE 17)		
Fonds d'immobilisations corporelles	87 510	95 757
Fonds de roulement	4 000	4 000
Remboursement de la dette obligataire	(6 378)	(5 927)
	85 132	93 830
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(116 067)	(118 404)
Acquisition de placements à long terme	(7 000)	(34 360)
Échéance des placements à long terme	34 360	-
Recouvrement des avances salariales	647	534
Recouvrement du capital des créances à long terme	1 575	5 329
Recouvrement du capital provenant de l'investissement net dans des contrats de location-vente	1 285	1 198
Produits sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	1 848	12 298
	(83 352)	(133 405)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(23 043)	(112 203)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	20 487	132 690
(DÉCOUVERT DE BANQUE) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	(2 556)	20 487
Consiste en :		
Découvert de banque	2 556	-
Trésorerie	-	158
Équivalents de trésorerie	-	20 329
Informations supplémentaires :		
Intérêts payés	26 659	27 113
Paiement (recouvrement) d'impôt sur les bénéfices	362	(809)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

CBC | Radio-Canada (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur la radiodiffusion* de 1936, puis maintenue en vertu des lois sur la radiodiffusion de 1958, 1968 et 1991. Elle est mandataire de Sa Majesté, et tout bien qu'elle acquiert devient la propriété de cette dernière.

À titre de radiodiffuseur public national, CBC | Radio-Canada offre, dans les deux langues officielles, des services de radio et de télévision comportant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici une description des principales conventions comptables.

A. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que le Broadcast Centre Trust, une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est le principal bénéficiaire.

B. Crédits parlementaires et fonds d'immobilisations corporelles reporté

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires servant aux dépenses d'exploitation sont comptabilisés dans l'état des résultats et du fonds effectif. Les crédits parlementaires pour les dépenses au titre des immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisés dans le bilan comme fonds d'immobilisations corporelles reporté et sont amortis de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles connexes. Les crédits parlementaires pour le fonds de roulement et l'achat de terrains sont comptabilisés dans le fonds effectif.

C. Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie, qui sont inscrits à leur valeur d'acquisition puisqu'ils sont censés être détenus jusqu'à échéance, sont composés de titres négociables dont les échéances initiales sont inférieures à 90 jours.

D. Placements à court terme

Les placements à court terme, qui sont inscrits à leur valeur d'acquisition puisqu'ils sont censés être détenus jusqu'à échéance, comprennent des titres négociables dont les échéances initiales sont supérieures à trois mois et la tranche des placements à long terme échéant à moins d'un an à partir de la date du bilan.

E. Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires, aux taux de change en vigueur au moment où les actifs ont été acquis, ou les obligations contractées. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change moyens en vigueur pendant l'exercice. Le total des gains ou des pertes de change est pris en compte dans le calcul des résultats nets de l'exercice.



2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

F. Instruments financiers dérivés

La Société se sert d'instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme pour gérer le risque de pertes découlant de fluctuations défavorables du change. Les contrats de change à terme sont des engagements contractuels en vertu desquels deux parties conviennent d'échanger une quantité donnée d'une monnaie contre une quantité d'une autre monnaie, à un cours convenu, avec règlement à une date ultérieure prédéterminée. La politique de la Société est de ne pas utiliser les instruments dérivés à des fins d'opérations de négociation ou de spéculation.

Pour être admissible comme couverture, un instrument dérivé doit être désigné et efficace. Une opération de couverture est considérée comme efficace lorsque les flux de trésorerie ou la juste valeur de l'instrument dérivé compensent largement les variations des flux de trésorerie ou de la juste valeur de la position couverte, et que les échéances concordent.

La Société documente de manière formelle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que ses objectifs en matière de gestion de risques et sa stratégie relative à diverses opérations de couverture. Le processus consiste entre autres à faire le lien entre tous les produits dérivés et les engagements fermes particuliers. La Société évalue aussi de façon formelle, au début de l'opération de couverture, puis de manière continue, l'efficacité des produits dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture lorsqu'il s'agit de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes de change découlant des produits dérivés utilisés comme couverture sont constatés au moment du règlement des instruments financiers couverts connexes. Les contrats à terme sont comptabilisés comme des éléments hors bilan et ne sont uniquement constatés que lorsqu'un des événements suivants se produit : l'opération prévue est effectuée; l'élément couvert est réglé; la relation de couverture cesse d'être efficace; ou la désignation de la relation de couverture prend fin. Tout instrument financier dérivé détenu par la Société qui n'est pas ou plus désigné comme un élément de couverture admissible est inscrit au bilan à sa juste valeur, et toute variation de la juste valeur est passée en charges ou créditée dans l'état des résultats et du fonds effectif.

G. Stocks

(i) Stocks d'émissions

Les émissions réalisées et en cours de production sont présentées au coût, lequel comprend le coût du matériel et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des frais généraux imputables aux émissions. Les coûts des émissions sont imputés à l'exploitation lorsque les émissions sont diffusées, vendues ou jugées inutilisables.

La Société prend des engagements contractuels relativement à des productions indépendantes, ainsi qu'à des droits sur des films et des textes. Les paiements effectués selon les modalités de chaque contrat sont inscrits comme frais payés d'avance, puis ensuite comme stock d'émissions lorsque les critères suivants sont remplis : le coût est déterminé, le matériel est accepté et l'émission est disponible pour diffusion. Les coûts des productions et des droits sur les films et les textes sont imputés à l'exploitation suivant la grille de programmation approuvée ou lorsqu'ils sont vendus ou jugés inutilisables.

(ii) Autres stocks

Les productions indépendantes pour lesquelles un paiement est exigible et qui ne répondent pas aux critères applicables aux stocks d'émissions, ainsi que divers stocks de la Division du marchandisage présentés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, sont comptabilisés dans le poste Autres stocks.

H. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les frais de main-d'œuvre directe et les frais généraux qui s'y rapportent. Les sommes relatives aux projets d'immobilisations en cours sont virées à la rubrique appropriée des immobilisations

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

corporelles lorsque le projet est achevé, et elles sont alors amorties. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, comme suit :

▶ IMMEUBLES	33 ANS
▶ ÉQUIPEMENT TECHNIQUE	
ÉMETTEURS ET PYLÔNES	20 ANS
AUTRES	5 ANS
▶ MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	10 ANS
▶ ORDINATEURS	
ORDINATEURS CENTRAUX (MATÉRIEL ET LOGICIELS)	5 ANS
MICRO-ORDINATEURS (MATÉRIEL ET LOGICIELS)	3 ANS
▶ VÉHICULES	
AUTOMOBILES, VOITURES ET MINI-FOURGONNETTES	5 ANS
VÉHICULES UTILITAIRES, CAMIONS FOURGONS	8 ANS
MOTONEIGES, VÉHICULES TOUT TERRAIN	10 ANS
CAMIONS DE REPORTAGE TÉLÉVISION ET RADIO, CAMIONS LOURDS 5 ET 10 TONNES	12 ANS
VÉHICULES SPÉCIALISÉS	20 ANS

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée des contrats de location.

I. Investissement net dans des contrats de location-vente

Les actifs loués à des conditions prévoyant le transfert aux preneurs de la totalité ou presque des avantages et des risques liés à la propriété sont constatés à titre de contrats de location-vente.

Les revenus financiers provenant des contrats de location-vente sont constatés de manière à ce que l'investissement dans les contrats assure un taux de rendement constant. Aux fins de la constatation des revenus, l'investissement dans les contrats comprend les paiements de location minimaux nets et les produits financiers reportés.

J. Charges reportées

Les coûts initiaux engagés pour un contrat de location-exploitation sont amortis sur la période du contrat. Toutes les autres charges reportées sont amorties selon la durée de l'entente pertinente.

K. Placements à long terme

La Société utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition pour sa participation dans des entreprises sur lesquelles elle n'a pas une influence notable. Elle utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour sa participation dans des entités sur lesquelles elle a une influence notable. Dans ce dernier cas, la Société enregistre sa participation initialement à la valeur d'acquisition, puis augmente ou diminue ce montant de sa quote-part des résultats de l'entreprise. Cette quote-part est ajoutée aux résultats de la Société.

Les placements à long terme comprennent aussi des titres négociables et des obligations dont les échéances initiales sont supérieures à un an à partir de la date du bilan.

L. Charges et obligations associées aux régimes de retraite

La Société souscrit à des régimes de retraite à prestations déterminées qui offrent diverses rentes de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière.

La charge au titre de prestations de retraite acquises par les employés est déterminée selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment le rendement prévu à long terme de l'actif des régimes, la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants.



2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

La charge de retraite comprend le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, l'intérêt débiteur sur l'obligation au titre des prestations constituées, le rendement prévu de la valeur actuarielle de l'actif des régimes, l'amortissement de l'actif transitoire, l'amortissement des gains et pertes actuariels nets et l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés. La valeur marchande relative aux actifs des régimes est utilisée pour le calcul du rendement prévu des actifs des régimes. La méthode utilisée pour déterminer la valeur marchande consiste à prendre les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés pour un exercice donné et à les étaler de façon uniforme sur l'exercice en question ainsi que sur les trois exercices subséquents.

Les gains et pertes actuariels sur l'actif des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de l'actif des régimes pour une période donnée. Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats et les prévisions, ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation. Les gains et pertes actuariels accumulés nets sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs. Pour les participants aux régimes de retraite, cette durée varie de 9,3 à 13,5 ans (de 9 à 13,5 ans en 2005).

Le 1^{er} avril 2000, la Société a adopté la nouvelle norme comptable relative aux avantages sociaux futurs, selon la méthode de comptabilisation prospective. La Société amortit l'actif transitoire selon la méthode linéaire sur une durée de 13,5 ans, soit la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui devaient toucher des prestations de retraite au 1^{er} avril 2000.

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

M. Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

La Société fournit à ses employés d'autres avantages sociaux futurs tels que les indemnités de départ, le maintien des avantages sociaux en cas d'invalidité de longue durée, les primes d'assurance vie après la retraite et l'indemnisation des accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux est calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de la retraite des employés, le taux de mortalité des participants et les coûts prévus des soins de santé.

Dans le cas des indemnités de cessation d'emploi et de l'assurance vie après la retraite, l'obligation transitoire et les gains ou pertes actuariels nets sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité du groupe d'employés. L'obligation transitoire et les gains ou pertes actuariels nets liés au maintien des avantages sociaux en cas d'invalidité de longue durée et à l'indemnisation des accidents de travail sont amortis sur la durée restante moyenne prévue des paiements. La période d'amortissement utilisée pour ces régimes varie entre 7,6 et 13,5 ans (de 4 à 13 ans en 2005).

Puisque le passif de ces éléments sera financé principalement par des crédits alloués par le gouvernement du Canada dans le futur, il n'exerce aucun effet sur les résultats d'exploitation nets de la Société pour l'exercice, établis en fonction du financement public.

N. Impôt sur les bénéfices

La Société applique la méthode de l'actif et du passif fiscal dans la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable selon les états financiers consolidés des éléments d'actif et de passif existants et leur valeur fiscale. Les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont calculés par l'application des taux d'imposition qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. Si la réalisation des éléments d'actif d'impôts futurs est jugée plus improbable que probable, une provision pour moins-value est constituée.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

O. Constatation des revenus

(i) Publicité et ventes d'émissions

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont constatés après que la publicité a été diffusée. Les revenus provenant de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs extérieurs par les chaînes principales sont constatés lorsque la vente des biens ou la prestation des services est terminée.

(ii) Services spécialisés

Les revenus tirés des services spécialisés englobent les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire et de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs extérieurs par les chaînes spécialisées, ainsi que les revenus d'abonnement. Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont constatés après que la publicité a été diffusée. Les revenus provenant des ventes d'émissions et des abonnements sont constatés lorsque la vente des biens ou la prestation des services est terminée.

(iii) Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus découlant des locations d'espaces, d'installations et de services, des activités à titre de diffuseur-hôte, de la vente des productions publicitaires et des gains provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles. Ces revenus sont constatés lorsque la vente des biens ou la prestation des services est terminée. La variation des quote-parts des capitaux propres des entités sous influence notable est aussi incluse dans ce poste.

(iv) Revenu de financement

Ce poste inclut les revenus d'intérêts des comptes bancaires, des placements à court terme, du placement dans des contrats de location-vente et des créances à long terme.

P. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés pendant l'exercice visé. Les passifs reliés au personnel, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et le passif éventuel sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Q. Modifications comptables futures

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les trois normes comptables suivantes, qui entreront en vigueur en 2007-2008 :

Chapitre 3855 : Instruments financiers – comptabilisation et évaluation – Cette norme énonce les critères de comptabilisation, de décomptabilisation, d'évaluation et de classement des instruments financiers. La Société devra classer ses actifs financiers dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : actifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente, ou prêts et créances. Le traitement comptable des actifs variera selon leur catégorie. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou ceux qui sont disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur, alors que les placements détenus qu'à l'échéance, ainsi que les prêts et créances, doivent être évalués au coût après amortissement.

Chapitre 3865 : Couvertures – Les dérivés seront classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de négociation, à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture. Tous les dérivés, y compris les dérivés intégrés qui ne sont pas étroitement liés avec le contrat hôte, seront évalués à leur juste valeur. Dans le cas d'un dérivé désigné comme couverture du risque de variation de la juste valeur d'un élément d'actif ou de passif, la variation de sa juste valeur sera constatée dans les résultats nets et compensée par la variation de la juste valeur de l'élément d'actif ou de passif couvert. Dans le cas d'un dérivé qui couvre le risque de variation des flux de trésorerie,



2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

la partie efficace des changements dans sa juste valeur sera initialement présentée dans la nouvelle catégorie *Autres éléments du résultat étendu*, et reclassée ultérieurement dans les résultats nets des périodes au cours desquelles la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a un effet.

Chapitre 1530 : Résultat étendu – Cette norme exige que certains gains et certaines pertes, qui autrement seraient constatés dans les résultats nets, soient présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils puissent être comptabilisés à juste titre dans les résultats nets. La Société sera peut-être tenue de présenter un nouvel état financier intitulé *État du résultat étendu* pour constater ces sommes jusqu'à leur réalisation.

La Société analyse actuellement les répercussions de ces normes sur la présentation de son information financière.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, en vertu de laquelle les principes de consolidation s'appliquent aux entités qui sont contrôlées autrement que par l'exercice des droits de vote (NOTE 11).

Cette modification de convention comptable a été appliquée rétroactivement, sans que cela donne lieu à un redressement du solde d'ouverture du compte du fonds effectif. Elle a les effets suivants :

	2006	2005 après redressement (MILLIERS DE DOLLARS)	2005 présentation antérieure
BILAN CONSOLIDÉ			
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs et charges à payer	142 231	112 934	124 016
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	-	-	6 380
Dette obligataire, intérêts courus compris	17 766	17 462	-
PASSIF À LONG TERME			
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	-	-	349 216
Dette obligataire	342 348	349 216	-
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE			
Portion de capital sur des paiements de location-acquisition	-	-	(5 927)
Remboursement de la dette obligataire	(6 378)	(5 927)	-
NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Biens en location-acquisition	-	-	327 656
Immeubles	459 089	481 841	154 185

4. PLACEMENTS À COURT TERME

Le taux de rendement moyen à échéance du portefeuille de placements à court terme détenu par la Société au 31 mars 2006 est de 3,18 pour cent (2,56 pour cent en 2005). L'échéance moyenne des placements est de 158 jours (227 jours en 2005).

La Société effectue des placements sur le marché monétaire et dans des titres à court terme. Elle n'acquiert que des titres garantis en totalité par le gouvernement du Canada.

5. STOCKS

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Stocks d'émissions	141 505	120 709
Autres stocks	4 079	4 242
	<u>145 584</u>	<u>124 951</u>

6. INVESTISSEMENT NET DANS DES CONTRATS DE LOCATION-VENTE

L'investissement net de la Société dans des contrats de location-vente comprend les éléments suivants :

	(MILLIERS DE DOLLARS)
Total des paiements de location minimaux à recevoir	130 154
Revenus non gagnés	(62 832)
	67 322
Tranche à court terme	(1 771)
TRANCHE À LONG TERME	65 551

Paiements de location minimaux futurs à recevoir en vertu des contrats de location-vente :

2007	6 050
2008	6 050
2009	6 050
2010	6 050
2011	6 050
2012 à 2027	99 904
TOTAL DES PAIEMENTS DE LOCATION MINIMAUX FUTURS À RECEVOIR	130 154

Ces contrats de location-vente portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent. Les intérêts tirés des contrats de location-vente s'élèvent à 4,8 millions de dollars en 2006 (4,8 millions en 2005).

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2006	2005 (redressé, note 3)
	(MILLIERS DE DOLLARS)		VALEUR COMPTABLE NETTE	
Terrains	21 727	-	21 727	21 006
Immeubles	888 995	(429 906)	459 089	481 841
Équipements techniques	1 293 932	(972 624)	321 308	328 805
Mobilier, matériel de bureau et ordinateurs	137 354	(91 354)	46 000	41 320
Véhicules	50 294	(36 477)	13 817	13 721
Améliorations locatives	44 231	(9 958)	34 273	34 998
Projets d'immobilisations en cours	75 435	-	75 435	61 345
	2 511 968	(1 540 319)	971 649	983,036¹

¹ Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles étaient, au 31 mars 2005, de 2 430,3 millions et de 1 447,3 millions de dollars respectivement.

8. CRÉANCES À LONG TERME

A. Effets à recevoir

La Société dispose de deux effets à recevoir à long terme par suite de la vente de terrains. Ces effets portent un taux d'intérêt annuel de 7,15 pour cent.



8. CRÉANCES À LONG TERME (SUITE)

Les versements minimaux futurs à recevoir selon les conditions des effets s'établissent comme suit :

	(MILLIERS DE DOLLARS)
2007	5 567
2008	5 567
2009	5 567
2010	5 567
2011	5 567
2012 à 2027	90 007
TOTAL DES VERSEMENTS MINIMAUX FUTURS – EFFETS À RECEVOIR	117 842
Moins : Intérêts implicites	(56 328)
EFFETS À RECEVOIR	61 514
Moins : Tranche à court terme (inclus dans les débiteurs)	(1 659)
EFFETS À RECEVOIR À LONG TERME	59 855

B. Avances de salaire – Modification du calendrier de la paie

La mise en œuvre d'un nouveau système de paie pendant l'exercice 1998-1999 a entraîné une modification du calendrier de la paie de la Société. Pour se conformer à ce nouveau calendrier sans compromettre le versement de la paie à la quinzaine aux employés, la Société a remis à ces derniers une avance de salaire qu'elle récupérera à la cessation d'emploi. Ces avances s'élèvent à 12,2 millions de dollars en 2006 (12,8 millions en 2005).

9. PLACEMENTS À LONG TERME

Au cours de l'exercice 2006, la Société a fait l'acquisition de participations dans Sirius Canada Inc., un placement à deux volets : un placement en actions de catégorie A, sur lequel la Société exerce une influence notable, qui est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation et un placement en actions de catégorie C, comptabilisé à la valeur d'acquisition.

	2006			2005		
	INFLUENCE NOTABLE	AUTRES	TOTAL	INFLUENCE NOTABLE	AUTRES	TOTAL
	(MILLIERS DE DOLLARS)					
ARTV – participation de 37 %	3 753	-	3 753	4 016	-	4 016
The Documentary Channel – participation de 29 % ¹	-	-	-	-	-	-
Sirius Canada Inc. ²⁻³	(6 846)	7 000	154	-	-	-
Titres négociables et obligations ⁴	-	-	-	-	34 360	34 360
Placements de portefeuille	-	17	17	-	17	17
Total	(3 093)	7 017	3 924	4 016	34 377	38 393

1 La Société n'a pas inscrit une partie des pertes de The Documentary Channel, puisqu'elle n'assumera aucun risque financier s'y rapportant.

2 La Société a investi 25,05 \$ dans des actions de catégorie A, ce qui représente une participation de 25,05 pour cent. Ces actions ouvrent droit à des dividendes représentant le même montant par action.

3 La Société a investi 7 millions de dollars dans des actions de catégorie C qui ouvrent droit à un dividende cumulatif préférentiel de 8 pour cent par an sur le prix de rachat. Ces actions peuvent être rachetées en tout temps par Sirius Canada Inc.

4 Il n'y a pas de placement de ce type cette année. La Société pourrait faire des placements dans le marché monétaire et les titres à long terme. Ces placements se limiteraient aux titres et aux obligations qui sont garantis à 100 pour cent par le gouvernement canadien.

10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS RELIÉS AU PERSONNEL

Les passifs reliés au personnel s'établissent comme suit :

	2006		2005	
	COURT TERME		LONG TERME	
	(MILLIERS DE DOLLARS)			
Obligation au titre des prestations constituées (NOTE A)	-	-	154 836	97 321
Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (NOTE A)	-	-	143 140	133 007
Indemnités de vacances	56 634	51 708	-	-
Réduction des effectifs (NOTE B)	23 536	16 232	-	-
Passifs reliés aux salaires	87 077	107 003	254	278
	167 247	174 943	298 230	230 606

A. Régimes de retraite de CBC | Radio-Canada et autres avantages sociaux futurs

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations déterminées, le Régime de retraite de CBC | Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services validables et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles qui sont faites au moins tous les trois ans (dernière évaluation en décembre 2005 et prochaine évaluation en décembre 2006). La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations déterminées sans capitalisation. L'actif des régimes de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont évaluées au 31 mars.

	2006	2005
HYPOTHÈSES – TAUX ANNUELS		
Taux de rendement prévu à long terme de l'actif des régimes	6,75 %	6,75 %
Taux d'actualisation, début de l'exercice	5,00 %	4,75 %
Taux d'actualisation, fin de l'exercice	5,00 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au mérite et les promotions	3,45 %	4,00 %
Évolution du coût des soins de santé	8,5 % pour 5 ans; 4,5 % par après	8,5 % pour 5 ans; 4,5 % par après
Indexation des prestations en cours de versement	2,7 %	2,7 %
	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
MONTANTS ANNUELS		
Cotisations salariales	36 689	37 517
Prestations versées au cours de l'exercice – régimes de retraite	181 649	175 718
Prestations versées au cours de l'exercice – autres avantages sociaux futurs	12 007	9 172



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS RELIÉS AU PERSONNEL (SUITE)

	2006		2005	
	RÉGIMES DE RETRAITE CBC RADIO-CANADA	AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	RÉGIMES DE RETRAITE CBC RADIO-CANADA	AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
	(MILLIERS DE DOLLARS)			
Juste valeur de l'actif des régimes, fin de l'exercice	4 154 560	-	3 753 550	-
Obligation au titre des prestations/ indemnités constituées, fin de l'exercice	(4 138 509)	(161 626)	(4 250 824)	(174 141)
SURPLUS (DÉFICIT), FIN DE L'EXERCICE	16 051	(161 626)	(497 274)	(174 141)
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	71 978	(4 187)	81 575	(4 606)
Pertes actuarielles nettes non amorties	455 400	933	1 109 639	20 377
Passif (actif) transitoire non amorti	(698 265)	21 740	(791 261)	25 363
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS/INDEMNITÉS CONSTITUÉES, FIN DE L'EXERCICE	(154 836)	(143 140)	(97 321)	(133 007)
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS/INDEMNITÉS CONSTITUÉES, DÉBUT DE L'EXERCICE	(97 321)	(133 007)	(35 367)	(118 423)
REVENUS (COÛTS) AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS				
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	(82 185)	(8 314)	(93 680)	(8 969)
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations/indemnités constituées	(210 972)	(8 450)	(200 870)	(8 558)
Rendement prévu sur la valeur actuarielle de l'actif	236 162	-	236 538	-
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	(9 597)	419	(9 597)	-
Amortissement de l'actif (du passif) transitoire	92 996	(3 607)	92 996	(3 618)
Amortissement des pertes actuarielles	(134 473)	(2 188)	(135 293)	(2 611)
COÛTS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DE L'EXERCICE	(108 069)	(22 140)	(109 906)	(23 756)
Cotisations patronales aux régimes de retraite	49 638	-	47 060	-
Prestations des régimes sans capitalisation	916	12 007	892	9 172
TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES	50 554	12 007	47 952	9 172
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS/INDEMNITÉS CONSTITUÉES, FIN DE L'EXERCICE	(154 836)	(143 140)	(97 321)	(133 007)

Au 31 mars 2006, l'obligation au titre des prestations constituées du Régime de retraite de CBC | Radio-Canada et des régimes de retraite sans capitalisation est respectivement de 4 089,1 millions de dollars (4 204,6 millions en 2005) et de 49,5 millions de dollars (46,2 millions en 2005).

10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS RELIÉS AU PERSONNEL (SUITE)

CATÉGORIE D'ACTIF	2006	2005
	POURCENTAGE DES ACTIFS DU RÉGIME DE RETRAITE (FONDÉ SUR LES JUSTES VALEURS)	
Titres à revenu fixe	51 %	34 %
Actions canadiennes	15 %	29 %
Actions internationales	21 %	26 %
Placements stratégiques	13 %	11 %
	100 %	100 %

B. Réduction des effectifs

La Société a décidé de mettre un terme à la plupart de ses activités de design au Centre de production de Toronto. Ces réductions d'effectif représentent un passif de 8 millions de dollars. Le reste du passif découle des diverses réductions qui ont eu lieu dans l'ensemble de la Société.

11. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, adoptée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) ne disposent pas de capitaux propres à risque suffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans le soutien financier subordonné d'autres parties, ou dans lesquelles les investisseurs ne sont pas considérés comme des détenteurs de participations financières conférant le contrôle. L'entreprise considérée comme le principal bénéficiaire, qui assume la majorité des pertes prévues d'une EDDV ou qui reçoit la majorité des rendements résiduels prévus, ou les deux, doit inclure les actifs, les passifs et les résultats de l'EDDV dans ses états financiers consolidés.

La Société est considérée être le principal bénéficiaire du Broadcast Centre Trust (le « Trust »). En conséquence, elle a appliqué rétroactivement la NOC-15 et redressé ses résultats de l'exercice précédent. Le Trust, une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion. Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar (1 \$), que le Trust a versé le 1^{er} octobre 1988. En outre, le Trust donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, le Trust a émis, le 30 janvier 1997, des obligations à hauteur de 400 millions de dollars. Le loyer que doit verser la Société au Trust comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations ainsi que la totalité des charges d'exploitation et du passif du Trust. L'intégration des états financiers du Trust dans ceux de la Société a un effet sur la présentation de l'information relative aux immobilisations corporelles (NOTE 7); le Centre canadien de radiodiffusion est ainsi rattaché à l'élément Immeubles plutôt qu'à Biens en location-acquisition. La consolidation se répercute aussi sur le bilan, dans lequel l'élément Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition est remplacé par Dette obligataire (NOTE 12).

La Société détient également des droits variables dans Sirius Canada Inc., également une EDDV, mais n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire de cette entreprise. Les pertes maximales que la Société est susceptible de subir comprennent une mise de fonds initiale de 7 millions de dollars et un engagement à investir en plus 6,4 millions de dollars; ainsi que des revenus de licences annuels de 2,1 millions de dollars. Cet investissement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les actions de catégorie A et selon la méthode de la valeur d'acquisition pour les actions de catégorie C (NOTE 9).



La participation que la Société détient dans The Documentary Channel peut également être considérée comme un intérêt variable dans une entité à détenteurs de droits variables, mais la Société n'en est pas le premier bénéficiaire. Le risque maximal de pertes auquel la Société est exposée représente 644 000 \$ en sommes à recevoir. Cette participation est comptabilisée au moyen de la méthode de la valeur de consolidation (NOTE 9).

12. DETTE OBLIGATAIRE

À la faveur de sa relation avec le Broadcast Centre Trust (NOTE 11), la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto. Le Broadcast Centre Trust a émis des obligations garanties à hauteur de 400 millions de dollars le 30 janvier 1997. Ces obligations portent un taux d'intérêt fixe de 7,53 pour cent par an; elles comportent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16 519 398 \$, grâce auxquels les montants suivants de capital sont remboursés :

	(MILLIERS DE DOLLARS)
2007 (incluant des intérêts courus de 10 896 \$)	17 766
2008	7 397
2009	7 964
2010	8 575
2011 à 2027	318 412
	360 114
Moins : la tranche de la dette échéant à moins d'un an	17 766
	342 348

La juste valeur des obligations (NOTE 21) s'établit approximativement à 459 millions de dollars (454 millions en 2005). Les intérêts débiteurs inclus dans les charges de l'exercice sont de 26,6 millions de dollars (27 millions en 2005).

13. FONDS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES REPORTÉ

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
SOLDE, DÉBUT DE L'EXERCICE	629 987	650 959
Crédit parlementaire pour dépenses en immobilisations corporelles (NOTE 17C)	87 510	95 757
Amortissement du fonds d'immobilisations corporelles reporté	(117 956)	(116 729)
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	599 541	629 987

14. ENGAGEMENTS

A. Engagements liés aux émissions et autres

Au 31 mars 2006, le total des engagements s'établissait à 277,5 millions de dollars (353,0 millions en 2005), ce qui comprenait 202,6 millions (267,9 millions en 2005) pour les droits sur des émissions sportives, 61,5 millions (71,0 millions en 2005) pour les achats d'émissions, les droits sur films et les coproductions, et 13,4 millions (14,1 millions en 2005) pour des immobilisations corporelles. Les paiements au titre de ces contrats doivent être versés au cours des cinq prochains exercices.

14. ENGAGEMENTS (SUITE)

B. Contrats de location-exploitation

Les contrats de location-exploitation comprennent principalement des locations immobilières, des locations pour la distribution réseau et des locations de matériel. Les paiements futurs à verser annuellement au titre des contrats de location-exploitation s'établissent au 31 mars 2006 comme suit :

	(MILLIERS DE DOLLARS)
2007	108 917
2008	77 971
2009	47 677
2010	41 595
2011	39 279
2012 à 2027	207 353
TOTAL DES PAIEMENTS FUTURS À VERSER	522 792

15. ÉVENTUALITÉS

Diverses revendications ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société et, dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Bien des incertitudes entourent les litiges, et le résultat de chaque affaire n'est pas prévisible. Une provision pour ces dépenses a été établie d'après les meilleures estimations faites par la direction. Il est raisonnable de penser que la Société devra déboursier des sommes supérieures aux provisions établies à court terme pour régler certaines de ces demandes. Ces sommes seront comptabilisées en charges lorsqu'elles seront connues.

16. SERVICES SPÉCIALISÉS

La Société exploite CBC Newsworld, le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI), Galaxie et CBC Country Canada en vertu de conditions de licence qui exigent que la Société rende compte des revenus et des dépenses différentiels de ces entreprises. Les revenus d'abonnement provenant des services spécialisés sont assujettis aux tarifs d'abonnement établis par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

	2006				2005			
	REVENUS	DÉPENSES	REMBOURSEMENTS AU SERVICE PRINCIPAL ¹	NET	REVENUS	DÉPENSES	REMBOURSEMENTS AU SERVICE PRINCIPAL ¹	NET
	(MILLIERS DE DOLLARS)							
CBC Newsworld ²	76 139	(72 982)	(3 262)	(105)	74 281	(67 261)	(1 665)	5 355
RDI ²	44 907	(44 000)	(1 591)	(684)	44 271	(43 550)	(2 143)	(1 422)
Galaxie	20 235	(6 717)	(64)	13 454	17 217	(6 644)	-	10 573
CBC Country Canada	2 984	(2 649)	-	335	2 519	(3 207)	-	(688)
	144 265	(126 348)	(4 917)	13 000	138 288	(120 662)	(3 808)	13 818

¹ Les dépenses en immobilisations corporelles pour l'achat de matériel servant au lancement, à l'exploitation et à l'expansion des services spécialisés sont financées par la Société par ses crédits parlementaires d'immobilisations corporelles, et un plan a été approuvé par la direction pour le remboursement de ces dépenses à l'aide des revenus des services spécialisés. Ces remboursements sont effectués au moyen de prélèvements sur les excédents des revenus sur les dépenses cumulés.

² CBC Newsworld et le RDI utilisent les excédents des revenus sur les dépenses cumulés des exercices antérieurs pour financer les activités de l'exercice en cours.



17. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

A. Crédits parlementaires approuvés et reçus

Voici une ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant l'exercice :

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
FONDS D'EXPLOITATION		
Financement annuel approuvé	946 231	895 659
Financement additionnel ponctuel pour renforcer la programmation (NOTE 17D)	60 000	60 000
Virement du fonds d'immobilisations corporelles – Budget supplémentaire des dépenses B ¹	-	1 112
Somme gelée reportée aux exercices futurs	(20 000)	(20 000)
Somme gelée utilisée	20 000	-
FONDS D'EXPLOITATION REÇUS	1 006 231	936 771
FONDS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Financement annuel approuvé	91 510	102 869
Virement au fonds d'exploitation – Budget supplémentaire des dépenses B ¹	-	(1 112)
Somme gelée reportée aux exercices futurs	(10 000)	(6 000)
Somme gelée utilisée	6 000	-
FONDS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES REÇUS	87 510	95 757
FONDS DE ROULEMENT	4 000	4 000

¹ Lorsque des changements importants se produisent dans les besoins de l'exercice courant, des sommes sont virées d'un crédit à l'autre ou reportées d'un exercice à un autre au moyen de lois de crédits approuvés par le Parlement.

17. CRÉDITS PARLEMENTAIRES (SUITE)

B. Rapprochement des résultats d'exploitation nets en fonction du financement gouvernemental

La Société reçoit une partie importante de son financement sous forme de crédits parlementaires, lesquels sont fondés essentiellement sur ses besoins de trésorerie. Des dépenses comptabilisées dans l'état des résultats et du fonds effectif d'un exercice donné peuvent être financées au moyen de crédits parlementaires au cours d'exercices différents. C'est pourquoi les résultats d'exploitation nets de la Société pour l'exercice en fonction du financement public diffèrent de ceux établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les écarts sont décrits ci-dessous :

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
RÉSULTATS NETS DE L'EXERCICE	(44 187)	(113 652)
ÉLÉMENTS NE CONTRIBUANT PAS AU FONDS D'EXPLOITATION		
Amortissement du fonds d'immobilisations corporelles reporté	(117 956)	(116 729)
Perte (gain) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	434	(7 293)
Autres	177	(3 631)
	(117 345)	(127 653)
ÉLÉMENTS NE NÉCESSITANT PAS D'APPORT DU FONDS D'EXPLOITATION		
Amortissement des immobilisations corporelles	123 841	122 675
Régimes de retraite de CBC Radio-Canada et autres avantages sociaux futurs	67 648	75 592
Indemnités de vacances	(253)	(1 760)
Coûts du stock d'émissions	(8 301)	(5 852)
Perte (gain) sur les placements dans les entités sous influence notable	7 109	(137)
Autres	(567)	668
	189 477	191 186
RÉSULTATS D'EXPLOITATION NETS EN FONCTION DU FINANCEMENT PUBLIC	27 945	(50 119)
Moins : Intérêts provenant du produit de l'aliénation de coentreprises	(890)	(1 012)
Plus : Affectation du produit de la vente de terrains obtenu au cours d'un exercice antérieur	-	5 194
Plus : Affectation du produit de la vente d'une coentreprise obtenu au cours d'un exercice antérieur	546	42 718
RÉSULTATS D'EXPLOITATION NETS EN FONCTION DU FINANCEMENT PUBLIC	27 601	(3 219)
EXCÉDENT DU FINANCEMENT PUBLIC, DÉBUT DE L'EXERCICE	32 033	35 252
EXCÉDENT DU FINANCEMENT PUBLIC, FIN DE L'EXERCICE	59 634	32 033

C. Résultats nets pour le financement des immobilisations corporelles

L'acquisition d'immobilisations corporelles est financée par des crédits parlementaires et par la contrepartie de la vente ou de l'aliénation de telles immobilisations. Certains éléments considérés comme des ajouts aux immobilisations corporelles et des contreparties des immobilisations corporelles d'un exercice selon les principes comptables généralement reconnus du Canada peuvent être financés ou comptabilisés en fonction du financement public au cours d'exercices différents. Ces écarts sont décrits ci-dessous :



17. CRÉDITS PARLEMENTAIRES (SUITE)

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Fonds d'immobilisations corporelles reçus (NOTE 17A)	87 510	95 757
Recouvrement du capital des créances à long terme	1 575	5 329
Recouvrement du capital provenant de l'investissement net dans des contrats de location-vente	1 285	1 198
Contreparties de l'aliénation des immobilisations corporelles	1 848	12 298
TOTAL DU FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE	92 218	114 582
Acquisition d'immobilisations corporelles	(116 067)	(118 404)
Portion du capital des paiements de la dette obligataire	(6 378)	(5 927)
DÉFICIT DU FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AVANT LES CONTREPARTIES AFFECTANT LE FONDS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	(30 227)	(9 749)
Plus (moins) : Contreparties affectant le fonds des immobilisations corporelles	196	(1 707)
DÉFICIT DU FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE	(30 031)	(11 456)
EXCÉDENT DU FINANCEMENT PUBLIC DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DÉBUT DE L'EXERCICE	10 187	21 643
(DÉFICIT) EXCÉDENT DU FINANCEMENT PUBLIC DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, FIN DE L'EXERCICE¹	(19 844)	10 187

¹ Les virements entre le financement de l'exploitation et le financement des immobilisations sont autorisés dans le Budget supplémentaire des dépenses B de l'exercice auxquels ils se rapportent. Compte tenu de la dissolution du Parlement le 29 novembre 2005 aux fins du déclenchement d'élections générales, il a été impossible d'effectuer des virements totalisant 31,1 millions de dollars dans l'exercice 2005-2006.

D. Financement additionnel ponctuel pour renforcer la programmation

Le 3 avril 2003, le gouvernement du Canada a approuvé un financement additionnel ponctuel de 60 millions de dollars pour la Société pour l'exercice 2004-2005. Ce financement a été de nouveau approuvé en février 2005 pour l'exercice 2005-2006. Les diverses composantes médias de la Société utilisent ces fonds particulièrement pour renforcer la programmation.

18. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔT DES GRANDES SOCIÉTÉS

En tant que société d'État visée par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, la Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais pas aux impôts provinciaux sur les bénéfices pour ses propres activités. La (provision) le recouvrement d'impôts sur les bénéfices et d'impôt des grandes sociétés comprend :

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
(Provision) recouvrement d'impôts de l'exercice	(272)	974

La (provision) le recouvrement d'impôts sur les bénéfices et d'impôt des grandes sociétés est différent du montant qui serait obtenu si on appliquait aux résultats nets le taux d'imposition des sociétés prévu par la loi fédérale, qui est de 32,5 pour cent (32,5 pour cent en 2005). Cet écart s'explique ainsi :

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Charge d'impôts au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi fédérale	(14 281)	(37 276)
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :		
Partie non déductible (non imposable) des pertes (gains) en capital	1 025	(1 422)
Autres montants nets	423	385
Variation de la provision pour moins-value	12 833	38 313
(Provision) recouvrement d'impôt des grandes sociétés	(272)	974
	(272)	974

18. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔT DES GRANDES SOCIÉTÉS (SUITE)

L'incidence fiscale de l'écart temporaire susceptible de toucher une grande proportion des éléments d'actif et de passif d'impôts futurs au 31 mars 2006 et 2005 est présentée ci-après :

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Actif d'impôts futurs		
Charges à payer	6 010	9 312
Actif des régimes de retraite	50 353	31 649
Passifs reliés au personnel	46 632	43 344
Report de pertes prospectif	6 995	16 421
Placements à long terme	1 163	8
	111 153	100 734
Moins : provision pour moins-value	(66 205)	(53 372)
	44 948	47 362
Passif d'impôts futurs		
Stock d'émissions	1 499	1 066
Investissement net dans des contrats de location-vente	18 513	18 868
Immobilisations corporelles	21 248	21 896
Effets à recevoir	3 688	5 532
	44 948	47 362
Passif (actif) d'impôts futurs net	-	-

Au 31 mars 2006, la Société avait, à des fins fiscales, un report de pertes prospectif de 21,5 millions de dollars (42,3 millions en 2005) qui venaient à échéance comme suit : 3,1 millions en 2010, 5,6 millions en 2014 et 12,8 millions en 2015.

19. VARIATION NETTE DES SOLDES DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2006	2005
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
PROVENANCE (UTILISATION) DES FLUX DE TRÉSORERIE		
Placements à court terme	(10 864)	(26 470)
Débiteurs ¹	(53 005)	1 953
Stocks ²	(19 302)	(14 758)
Frais payés d'avance	(495)	10 518
Investissement net dans des contrats de location-vente ³	7	7
Créditeurs et charges à payer	29 297	(9 923)
Passifs reliés au personnel ⁴	(7 312)	11 180
Dette obligataire incluant les intérêts courus ⁵	(186)	(211)
	(61 860)	(27 704)

1 Excluant des effets à recevoir sur le produit de la vente des terrains, totalisant 0,3 million de dollars (3,8 millions en 2005).

2 Excluant l'amortissement des immobilisations corporelles en 2006, totalisant 1,3 million de dollars (2,0 millions en 2005).

3 Excluant le recouvrement du capital, totalisant 0,09 million de dollars (0,09 million en 2005).

4 Excluant des éléments hors trésorerie totalisant 0,4 million de dollars (1,6 million en 2005).

5 Excluant le remboursement de la dette obligataire, totalisant 0,5 million de dollars (0,5 million en 2005).



20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée, en propriété commune, aux ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien et à des entreprises privées sous influence notable (NOTE 9). Dans le cadre de l'exploitation courante, elle conclut des opérations avec ces entités conformément à l'usage commercial habituel à tous les particuliers et à toutes les entreprises. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle est établie et acceptée par toutes les parties.

La Société a comptabilisé les montants ci-dessous pour les opérations entre apparentés, dans ses états financiers :

	GOUVERNEMENT	ENTREPRISE PRIVÉES
	(MILLIERS DE DOLLARS)	
Revenus	6 331	4 652
Débiteurs	1 091	1 838
Dépenses	11 679	101
Créditeurs	130	-

Au cours de l'exercice, la Société a aussi reçu des crédits parlementaires tel que décrit à la note 17.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables du découvert de banque, des placements à court terme, des débiteurs, de la tranche à court terme de l'investissement net dans des contrats de location-vente, des créditeurs et charges à payer, ainsi que de l'intérêt courus de la dette obligataire, avoisinent les justes valeurs de ces instruments, ceux-ci étant à court terme. Les justes valeurs de la tranche à long terme de l'investissement net dans des contrats de location-vente et de la portion à long terme des effets à recevoir, ainsi que de la dette obligataire sont indiquées ci-dessous.

INSTRUMENT	JUSTE VALEUR		MÉTHODE
	2006	2005	
	(MILLIONS DE DOLLARS)		
Tranche à long terme de l'investissement net dans des contrats de location-vente	70,3	70,1	Technique d'évaluation
Tranche à long terme des effets à recevoir	64,1	63,9	Technique d'évaluation
Dette obligataire	459,0	454,0	Cours du marché pour des obligations du gouvernement canadien venant à échéance approximativement le 1 ^{er} mai 2027 et ajusté en fonction d'un écart fondé sur la cote de crédit pour les obligations.

La Société se sert d'instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme pour réduire le risque de pertes découlant de fluctuations défavorables du change. À la fin de l'exercice, la Société détenait des contrats de change à terme en circulation d'une valeur de 55,9 millions de dollars (81,8 millions en 2005). Leur juste valeur, établie au moyen d'un cours de marché, s'établit à 60,2 millions de dollars (87,4 millions en 2005). Ces contrats viendront à échéance d'ici trois ans.

Si le solde quotidien de la banque se trouve en situation de découvert, des intérêts sont accumulés au taux préférentiel moins 0,25 pour cent.

22. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2005 ont été reclassés de façon à être conformes à la présentation du présent exercice.

BC1-2006
0-662-49387-7

Publication et distribution :

Communications institutionnelles
CBC | Radio-Canada
181, rue Queen
CP 3220 Succ C
Ottawa (Ontario)
K1Y 1E4
613-288-6000
liaison@Radio-Canada.ca
CBC.Radio-Canada.ca

Design : Utopia Communications